

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/05/2026 - 2359 - 2018 B 00255 - 834 133 910 - 3D
PHI

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D PHI		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		150 B RUE DU GENERAL BONNIER - 97430 - LE TAMPON			
SIRET		8 3 4 1 3 3 9 1 0 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2024	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	5 811	016	831
	Immobilisations corporelles *	028	51 753	030	25 069
	Immobilisations financières * (1)	040	57 658	042	
Total I (5)		044	115 222	048	25 900
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	27 057	070	
	Autres * (3)	072	1 306	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	35 999	086	
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	64 362	098	
Total général (I + II)		110	179 584	112	25 900
					153 684
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves { dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau	134			142 696
	Résultat de l'exercice	136			-29 112
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			24 593
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			150
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 189)	169	6 105	172	14 034
	Comptes courants d'associés	173			223
	Autres dettes	175			
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176			39 000
Total général (I + II + III)		180			153 684
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ob

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en k€)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3D PHI		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le			
				31 12 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intra-communautaires	215		214		
			217		218		
					143 683		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	-15 100		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitations reçues			228			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	38		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	128 621	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	-4		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	29 734		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	1 065	244	5 883		
	Rémunérations du personnel *			250	88 935		
	Charges sociales (cf. annexe 380)			252	20 751		
B - RÉSULTAT FISCAL	Dotations aux amortissements *			254	9 583		
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255			
	Dotations aux provisions			258			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	57	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	154 939	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-26 318	
	Produits financiers (III)	280	98	Charges financières (IV)		294	1 666
	Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				308	1 226		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-29 112		
B - RÉSULTAT FISCAL				312	29 112		
RÉINTÉGRATIONS	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312			
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	2 559		
	Divers* dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	5 020
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Entreprises nouvelles (44 septies)		986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 septies A)	989			
ZRD (44 septies)		127	ZRR (44 quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 quinquies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quinquies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993			
BUD (44 septies)		992					
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	21 533		
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * 8 479 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	21 533		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

od

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3D PHI		Néant ☐			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410	4 098	412	1 712	414		418	5 810
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	414	442		444		446	414
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460	35 000	462		464		466	35 000
	Autres immobilisations corporelles	470	16 340	472		474		476	16 340
Immobilisations financières		480	57 658	482		484		486	57 658
TOTAL		490	113 510	492	1 712	494		496	115 222
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	244	502	588	504		506	832
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	203	532	204	534		536	407
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	3 011	552	6 885	554		556	9 896
	Autres immobilisations corporelles	560	12 860	562	1 907	564		566	14 767
TOTAL		570	16 318	572	9 584	574		576	25 902
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5			
Virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

05

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3D PHI				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	8 476				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	8 476				
Déficits de l'exercice		986	21 533				
Total des déficits restant à reporter		970	30 009				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	14 709	360	14 709	
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374	10 550	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	1 464	
Montant des prêts personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 670 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3D PHI		Néant ☒	
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel *				378			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				108			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V – Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1328-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettie à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *	
						023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence				024		016	
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CG)

N° de dépôt

☐ (1)Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	SIREN	8	3	4	1	3	3	9	1	0
Dénomination de l'entreprise	3D PHI																	
Adresse (voie)	150 B RUE DU GENERAL BONNIER																	
Code postal	97430						Ville						LE TAMPON					
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0								
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100								

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention					Nb de parts ou actions				
Adresse	N°							Voie										
Code postal							Commune							Pays				
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention					Nb de parts ou actions				
Adresse	N°							Voie										
Code postal							Commune							Pays				
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention					Nb de parts ou actions				
Adresse	N°							Voie										
Code postal							Commune							Pays				
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention					Nb de parts ou actions				
Adresse	N°							Voie										
Code postal							Commune							Pays				

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M.	Nom patronymique	DHEILLY						Prénom(s)	OLIVIER ANDRE EMILE								
Nom marital									% de détention	0				Nb de parts ou actions	100			
Naissance :	Date	11/07/1972						N° Département	02100		Commune	SAINT-QUENTIN				Pays	FRANCE	
Adresse :	N°	159						Voie	rue du Général Bonnier									
Code postal	97430						Commune	TAMPON						Pays	FRANCE			
Titre (2)		Nom patronymique							Prénom(s)									
Nom marital									% de détention					Nb de parts ou actions				
Naissance :	Date							N° Département			Commune					Pays		
Adresse :	N°							Voie										
Code postal							Commune							Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGP)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☐ (1)Néant ☒

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN

8 3 4 1 3 3 9 1 0

Dénomination de l'entreprise

3D PH

Adresse (voie)

150 B RUE DU GENERAL BONNIER

Code postal

97430

Ville

LE TAMPON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

805

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie		Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original 1227 04 2026

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Taux de date du service

01/01/2024

31/12/2024

✓

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

3D PHI

SIRET

8 3 4 1 3 3 9 1 0 0 0 0 1 0

Mét :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

150 R RUE DU GÉNÉRAL BONNET 97430 - T.R. TAMPON

RÉGIME FISCAL DES BÉNÉFICES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

Activités exercées

Activités de pré-presse

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

21533

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44
septies

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale,
art. 44 quindécies

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(Indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D. IMPOSITIONS SUR LES REVENUS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Nom

État de résidence

N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

OU

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

EXCOM GROUPE - 16 rue 97450 ST LOUISE 262262226890

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 28/01/2025

Lieu : LE TAMPON

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire :

Gérant

DHETILLY Olivier

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF)

Prestataire :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

REPARTITION DES PRODUITS DE VENTES PARTIQUES A L'EGAL ANS LE DRE DES VENTES PARTICULIERS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e		
			f		
			g		
			h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

RÉMUNÉRATION DES TERRES SAUX MEMBRES DE JERIDNESS RIETES (continued)

[illegible]

KID DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

ORDRE CONCERNANT QUELQUES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (ORDRE 22-01 DU SGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



3D PHI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1000 Euros
150 B, rue du Général Bonnier
97430 LE TAMPON
834133910 RCS Saint-Pierre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU 15 Avril 2026**

Le 15 Avril 2026,
A quinze heures,

Monsieur DHEILLY Olivier André Emile demeurant au 150 B, rue du Général Bonnier 97430 LE TAMPON, propriétaire de la totalité des parts sociales soit 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 3D PHI EURL.

En qualité de Gérant de la Société, Monsieur DHEILLY Olivier André Emile, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (contenant le bilan, le compte de résultat et les annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

L'associé unique est appelé à prendre les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2025,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 92 955 euros.



DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 92 955 Euros de la manière suivante :

- 92 955 Euros au report à nouveau créateur.

TROISIEME DECISION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'associé unique, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant et Associé unique
DHEILLY Olivier André Emile



3D phi EURL
150 bis rue Général Bonnier
97430 Le TAMPON
☎0692 68 79 82 ☎0262 27 94 14
Email: olivier.dheilly@wanadoo.fr
SIRET 834 133 910 00010 APE 1813 Z